

MESURES DE FREINAGE COVID-19

Ouverture au public des services et équipements municipaux

Services et équipements	À partir du 03 avril 2021	Conditions et modalités
HÔTEL DE VILLE		
Accueil	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans le hall d'accueil
Passeport/Carte nationale d'identité/État-civil	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux (en fonction de la jauge)
PÔLE PETITE ENFANCE		
Multi-accueil	Ouverture partielle	A destination des enfants des personnels prioritaires (en attente décision gouvernementale)
LAEP	Pas d'ouverture au public	
SERVICES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES		
Restauration scolaire	Ouverture partielle	A destination des enfants des personnels prioritaires (en attente décision gouvernementale)
Garderie du matin et soir	Ouverture partielle	
Accueil de loisirs extra-scolaire	Ouverture partielle	
		Inscription + réservation clsh.arlequin@ville-auray.fr Port du masque obligatoire à partir de 6 ans
Accueil administratif	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans le hall d'accueil
Programme de Réussite Éducative	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux
Espace Jeunesse	Ouverture partielle	Ouvert le mercredi (accueil périscolaire) Ouvert le samedi (accueil extra-scolaire) A destination des enfants des personnels prioritaires (en attente décision gouvernementale)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
Accueil, Transport à la demande, portage de repas, service d'aides à domicile	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans le hall d'accueil
ESPACE ATHÉNA		
Médiathèque	Ouverture au public	Aux horaires d'ouverture du service Réservation possible des documents sur place

Centre culturel Athéna	Pas d'ouverture au public	Temps culturels en visioconférence
Vie associative	Ouverture au public	vie.associative@ville-auray.fr
Archives et patrimoine	Ouverture au public	Les mardi et vendredi de 9h30 à 12h30, le mercredi de 13h30 à 17h30 et sur rendez-vous au 02 97 24 01 18
École de musique	Ouverture au public	Cours à distance ecole.musique@ville-auray.fr
AUTRES SERVICES		
Service Politique de la Ville	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux
Pôle du Penher Services techniques et Urbanisme	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux
Centre technique municipal	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux
Police Municipale	Ouverture au public	Limitation du nombre de personnes dans les locaux
Marchés	Ouverture au public	Respect des mesures prévues par arrêté préfectoral
Halles	Ouverture au public	Respect des mesures prévues par arrêté préfectoral
Equipements sportifs de plein air et leurs vestiaires	Ouverture au public	Scolaires et clubs (mineurs et majeurs), sauf sports collectifs et de combat. Vestiaires interdits pour les clubs.
Equipements sportifs couverts et leurs vestiaires	Pas d'ouverture au public	Pratique du sport interdite dans les lieux couverts, sauf pour les scolaires sur le temps scolaire.
Salles municipales mises à disposition des associations	Pas d'ouverture au public	
Aires de jeux pour enfants	Ouverture au public	Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées
Sanitaires publics	Ouverture au public	Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées
Cimetières	Ouverture au public	Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées, cérémonie limitée à 30 personnes
Parcs et jardins	Ouverture au public	Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées

Dans chaque accueil, le public sera encouragé à utiliser la solution hydroalcoolique disponible à l'entrée et à la sortie, le port du masque est obligatoire.

Les distances de sécurité sanitaire à savoir une distance d'un mètre seront impérativement respectées.

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du territoire communal, par arrêté préfectoral.

